

**DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2021-2022**

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels	
<b>Filière</b>	<b>Arts Visuels</b>	
<b>Orientation</b>	-	
<b>Intitulé du module</b>	Art-définition II	
<b>Code</b>	2AV24	AAV303744F21
<b>Type de formation</b>	Bachelor	
<b>Semestre</b>	Semestre 4	
<b>Crédits ECTS</b>	8	
<b>Prérequis</b>	Aucun	
<b>Langue</b>	Français	
<b>Lieu</b>	ECAL	

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Ce module poursuit les objectifs du module 2AV14 en renforçant et développant les compétences visées. L'étudiant·e est ainsi amené·e à acquérir des méthodes de travail plus sûres et plus autonomes.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	Développement du travail de recherche personnel accompagné d'expérimentations pratiques en atelier avec l'encadrement des professeur·e·s et intervenant·e·s de la filière (12 périodes hebdomadaires).
<b>Modalités d'évaluation et de validation</b>	Les travaux réalisés font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant·e·s aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la note de 4 au minimum.
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	Remédiation possible. Réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.
<b>Enseignant·e·s</b>	Professeur·e·s et intervenant·e·s du BA Arts Visuels

<b>Responsable du module</b>	Stéphane Kropf	
<b>Descriptif validé le</b>	30 août 2021	<b>par</b> Stéphane Kropf